

Rapport de la présidente du jury du concours de bibliothécaire territorial - session 2020 reportée à 2021 -

1- Le cadre national

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional par 5 centres de gestion.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs à l'ensemble des CDG organisateurs.

La dernière session remonte à 2017, le concours ayant une périodicité d'organisation de trois ans.

En raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, les épreuves écrites qui devaient avoir lieu au mois de mai 2020 ont été reprogrammées en début d'année 2021.

Pour tenir compte de cette crise, le décret n°2021-572 du 10 mai 2021 supprime ou adapte temporairement des épreuves d'admission à certains concours d'accès à la fonction publique territoriale. Les épreuves facultatives d'admission du concours de bibliothécaire territorial (épreuve écrite de langue ou épreuve orale de traitement automatisée de l'information) sont ainsi suspendues lors de cette session.

2- Le concours 2020 – Auvergne-Rhône-Alpes

Le calendrier

Retrait des dossiers (dates nationales)	du 7 janvier au 12 février 2020
Clôture des inscriptions (date nationale)	20 février 2020
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	19/05/2020 reporté au 27/01/2021
Résultats d'admissibilité	25 mars 2021
Épreuves orales d'admission	du 27/04 au 30/04/2021
Jury d'admission	07 juin 2021
Résultats d'admission	8 juin 2021

Les principaux chiffres de la session 2020

Spécialité	Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (en % des inscrits)	Admissibles (Seuil)	Présents à l'oral	Admis (Seuil)
Bibliothèques	Externe	10	240	86 (35,8%)	20 (10)	20	10 (11,29)
	Interne	5	190	84 (44,2%)	15 (12)	14	5 (13,41)
Total		15	430	170 (39,5%)	35	34	15

Le concours est ouvert uniquement dans la spécialité « Bibliothèques ». Aucun poste n'est ouvert pour cette session dans la spécialité « Documentation ».

Dans la spécialité « Bibliothèques », le concours est organisé pour un total de 15 postes, un nombre identique à celui de la session 2017.

Le nombre total d'inscrits est en baisse (430 contre 465 en 2017). Dans le contexte de la crise sanitaire et du report des épreuves, cette session est marquée par un taux de présence particulièrement bas aux épreuves écrites (39,5% contre 56,1% en 2017).

En conséquence, la sélectivité du concours, tout en restant élevée, est en baisse pour cette session : on compte 8,6 candidats présents pour 1 poste au concours externe (14,1 en 2017) et 16,8 candidats pour 1 poste au concours interne (23 en 2017).

Le profil des candidats

Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : les femmes représentent 77% des candidats au concours externe et 83% au concours interne. Cette proportion est stable par rapport aux précédentes sessions.

- **âge** : les moins de 39 ans représentent 88% des candidats au concours externe et 37% au concours interne.

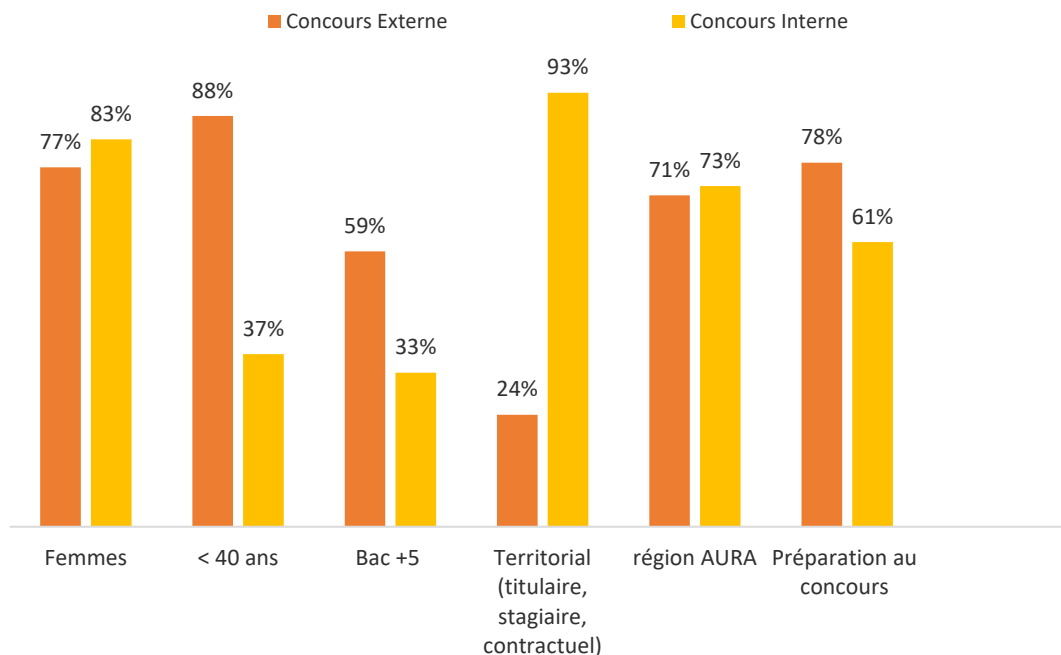
- **niveau d'étude** : 59% des candidats du concours externe déclarent un diplôme de niveau master 2 ou doctorat et 35% de niveau bac +3 ou bac +4. La proportion est inversée pour le concours interne : 33 % des candidats déclarent un diplôme de niveau I (bac+5) et 55 % un diplôme de niveau bac +3 ou inférieur.

- **origine géographique** : la majorité des candidats est domiciliée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (71% au concours externe et 73% au concours interne).

- **situation professionnelle** : 28% des candidats au concours externe ont un statut d'étudiant, 24% exercent dans la fonction publique territoriale (15% de contractuels), 21% sont en recherche d'emploi, et 6% ont un emploi dans le secteur privé.

- **préparation au concours** : 78% des candidats du concours externe déclarent avoir suivi une préparation (64% une préparation personnelle et 14% auprès d'un organisme). 61% des candidats du concours interne déclarent avoir suivi une préparation (32% personnelle et 29% auprès d'un organisme)

Profil des candidats présents aux écrits



La composition du jury

Le jury de cette session 2020 est composé de 9 membres. Conformément aux dispositions réglementaires, il comprend, à parts égales, des représentants de trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). La présidente du jury est Mme Marion Dupuy, Conservateur territorial des bibliothèques retraitée, ancienne Directrice de la médiathèque départementale du Rhône.

3- Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites, qui se sont déroulées dans des locaux du cdg9 à Sainte Foy-lès-Lyon, ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Les sujets complets sont en ligne sur le site du cdg69 et sur le site des cdg de la région Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique concours et examen.
<http://www.cdg69.fr/> ou <https://www.cdg-aura.fr/>

Épreuve de composition dans la spécialité (concours externe ; durée : 3h ; coef. 2)

L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire, reproduit dans la note de cadrage. Le sujet de cette session est le suivant :

Spécialité Bibliothèques :

organisation des bibliothèques, bibliothéconomie, économie du livre, sociologie des pratiques culturelles

« La lecture publique ne doit pas seulement s'affirmer dans une logique culturelle mais aussi dans une logique de ville » affirme le sociologue Stéphane Wahnich dans un article du Bulletin des Bibliothèques de France, publié en 2011 et intitulé « À quoi sert une bibliothèque ? ». En tant que bibliothécaire territorial, vous commenterez ce propos en analysant le rôle des bibliothèques dans l'aménagement du territoire.

Remarques des correcteurs :

Le sujet relatif aux enjeux territoriaux des politiques de lecture publique (aménagement urbain, développement social, attractivité des territoires et développement économique), permet de

traiter du rôle actuel des bibliothèques, tout en mobilisant des connaissances relatives au développement historique des lieux de lecture, mais il est le plus souvent incompris.

De nombreux candidats ne définissent pas les termes du sujet et traitent de l'implantation géographique des bibliothèques. Peu de candidats saisissent les enjeux du sujet. Les développements sont souvent trop descriptifs et les éléments d'analyse du sujet insuffisants voire parfois incohérents.

La majorité des candidats dispose d'une trop faible connaissance de l'organisation territoriale des bibliothèques (décentralisation, fonction territoriale des bibliothèques, dispositifs...).

Sur la forme, on note la pauvreté de l'expression de nombreuses copies et le nombre de fautes d'orthographe en hausse.

Étude de cas dans la spécialité (concours interne ; durée : 4 h ; coef. 3)

L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire, reproduit dans la note de cadrage.

Spécialité Bibliothèques : aspects de la gestion d'une bibliothèque	La mise en œuvre d'une ouverture élargie de la nouvelle médiathèque, fidèle aux axes du PCSES, et aboutissant notamment à un planning-type des horaires d'ouverture.
---	--

Remarques des correcteurs :

Le sujet, concret et d'actualité, permet d'aborder à la fois les enjeux actuels et les dispositifs existants de la gestion des bibliothèques. Il correspond bien aux missions en lien avec le type de postes auxquels les candidats peuvent prétendre.

Si la plupart des candidats sont en mesure de rédiger un projet structuré sur la forme, le fond est parfois insuffisant. Les bonnes copies ont su analyser et intégrer dans les propositions ou solutions opérationnelles les informations de contexte indiquées dans le sujet, en particulier sur la dimension intercommunale ou la situation en quartier prioritaire de la ville. Il s'agit en effet d'une attente forte concernant une épreuve d'étude de cas.

Les correcteurs relèvent globalement un manque de culture professionnelle (besoins du public, accompagnement du changement, conduite en mode projet, étude de faisabilité..) mais aussi et surtout institutionnelle (rôle de la DRAC, aides financières, rapport Orsenna...).

Note de synthèse par discipline

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire. Le choix de la discipline est définitif à la clôture des inscriptions.

Le choix de la discipline « Lettres et sciences humaines » est largement prédominant (88% des inscrits).

CHOIX DE LA DISCIPLINE POUR L'ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE
(CANDIDATS INSCRITS)

	Externe	Interne	Total
Lettres et sciences humaines	211	168	379
Sciences exactes et naturelles et techniques	15	15	30
Sciences juridiques, politiques et économiques	13	7	20

Les thématiques des sujets sont les suivantes :

Concours externe (durée 4 h, coef. 2)	Lettres et sciences humaines	Le burnout
	Sciences exactes et naturelles, techniques	L'intelligence artificielle

	Sciences juridiques, politiques et économiques	Les nouvelles mobilités urbaines
<i>Concours interne (durée 3h, coef. 2)</i>	Lettres et sciences humaines et sociales	Le tourisme de masse
	Sciences exactes et naturelles, techniques	Le biomimétisme
	Sciences juridiques, politiques ou économiques	la restitution de biens culturels à leur pays d'origine

Remarques des correcteurs :

Les sujets sont d'actualité et pertinents pour un concours ouvrant à des postes de cadres à responsabilité.

Les documents retenus sont variés et accessibles, facilitant une exploitation précise des exemples.

Le niveau des copies est globalement assez faible, et disparate, avec quelques très bonnes copies mais d'autres très insuffisantes.

Sur le fond, si les candidats ont dans l'ensemble compris le sujet et identifié les informations importantes, les défauts concernent sur les qualités d'analyse. En effet, une part importante des copies n'aborde pas le sujet par le prisme d'une analyse structurée mais plutôt par une liste d'exemples sans valorisation des informations pertinentes. Les bonnes copies sont celles qui sont organisées autour d'une approche problématisée, avec une introduction bien construite, des titres signifiants et une capacité à hiérarchiser et structurer les informations du dossier.

Sur la forme, on constate parfois une certaine méconnaissance des attendus de l'épreuve, voire un non-respect des exigences de présentation indiquées dans la note de cadrage (composition d'une introduction, matérialisation du plan, absence de référence au numéro des documents) et on déplore une insuffisante maîtrise de la langue pour un concours de catégorie A.

De nombreuses copies sont incomplètes, trop courtes ou déséquilibrées.

CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL - SESSION 2020
NOTATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION durée : 3h - coef. 2	NOTE DE SYNTHÈSE durée : 4h - coef. 2			Total
		Lettres et sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences juridiques et politiques	
≥ 10	20	35	1	0	36
≥ 5 < 10	49	41	3	2	46
< 5	17	4	0	0	4
Total copies	86	80	4	2	86
% < 5 (note éliminatoire)	19,77%	5,00%	0,00%	0,00%	4,65%
% ≥ 10	23,26%	43,75%	25,00%	0,00%	41,86%
Note la plus élevée	14,00	16,00	12,00	8,00	16,00
Note la plus basse	0,00	0,00	6,50	6,00	0,00
Note moyenne	7,37	9,50	8,63	7,00	9,40
<i>Rappel session 2017</i>	8,46	9,10	9,38	9,06	9,11

CONCOURS INTERNE

	ÉTUDE DE CAS durée : 4h - coef.3	NOTE DE SYNTHÈSE durée : 3h - coef. 2			Total
		Lettres et sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences juridiques et politiques	
≥ 10	45	34	5	2	41
≥ 5 < 10	39	40	3	0	43
< 5	0	0	0	0	0
Total copies	84	74	8	2	84
% < 5 (note éliminatoire)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
% ≥ 10	53,57%	45,95%	62,50%	100,00%	48,81%
Note la plus élevée	16,25	15,25	13,50	11,25	15,25
Note la plus basse (sauf 0)	6,75	5,00	7,00	10,75	5,00
Note moyenne	10,73	9,55	10,56	11,00	9,68
<i>Rappel session 2017</i>	8,76	6,75	10,09	9	7,27

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour délibérer et arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury, au vu des notes proposées, décide de ne pas opérer de péréquation des notes.

Les notes sont ensuite définitivement arrêtées et le jury délibère sur les seuils d'admissibilité.

Au concours externe, dans la spécialité bibliothèques, le jury fixe un seuil à 10,00 sur 20 et déclare admissibles 20 candidats, pour 10 postes ouverts.

Au concours interne, dans la spécialité bibliothèques, le jury fixe un seuil à 12,00 sur 20 et déclare admissibles 15 candidats, pour 5 postes ouverts.

4- Les épreuves d'admission

Étant donné le nombre réduit de candidats à l'oral, l'épreuve de conversation à partir d'un texte a été conduite par le jury plénier (9 membres), comprenant trois représentants de chacun des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

L'épreuve orale facultative de traitement automatisé de l'information et les épreuves écrites facultatives de langue initialement prévues du 27/04 au 30/04 ont été suspendues conformément au décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale.

L'épreuve de conversation à partir d'un texte (concours externe et interne - préparation : 30 mn, durée : 30 mn dont 10 mn environ de commentaires et 20 mn d'entretien - coef. 3)

Conformément à l'intitulé de l'épreuve, les textes sélectionnés par le jury portaient sur des grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale, sur les relations des bibliothèques avec leur environnement ou sur les principes généraux de l'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale. Les textes permettaient d'apprécier l'aptitude du candidat à élaborer une réflexion structurée et une approche critique, son intérêt et sa motivation pour des problématiques qu'un futur bibliothécaire ne saurait ignorer, et sa capacité à les comprendre. Les textes sélectionnés étaient adaptés à chaque voie de concours.

Le candidat disposait de 10 mn pour présenter son commentaire. S'ensuivait une conversation de 20 mn environ sur le texte ou l'exposé du candidat ainsi que sur l'exercice des missions d'un bibliothécaire territorial, ses capacités à encadrer et la motivation du candidat.

Le jury souligne le niveau hétérogène des candidats interrogés. La plupart des candidats se sont manifestement préparés à l'épreuve et ont bien su maîtriser l'exercice du commentaire de texte, en illustrant les concepts par des exemples leur permettant de mettre en valeur leur curiosité pour ce métier, en utilisant le texte pour problématiser un thème, valoriser des connaissances, mettre en valeur une réflexion, etc. Il est attendu en effet dans le cadre de cette épreuve que les candidats sachent se positionner et fassent preuve de leur capacité à produire une réflexion personnelle, sur des sujets en rapport avec des enjeux professionnels.

Le jury relève néanmoins la difficulté de certains candidats à faire preuve de distance critique à l'égard du texte qui leur est soumis.

Par ailleurs, certains candidats éprouvent des difficultés à appréhender la fonction d'encadrant. S'agissant d'un concours de catégorie A, les candidats doivent démontrer qu'ils sont en capacité d'accéder à un poste d'encadrement et d'assumer les missions et les responsabilités inhérentes à ce positionnement.

Le jury constate également des lacunes sur la connaissance générale des collectivités et de l'environnement territorial. Certains candidats, notamment du concours interne, éprouvent des difficultés à prendre du recul par rapport à leur pratique professionnelle et à adopter un point de vue général sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un établissement ou d'une collectivité.

**CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL - SESSION 2020
NOTATION DE L'ÉPREUVE DE CONVERSATION AVEC LE JURY**

SPÉCIALITÉ BIBLIOTHÈQUES			
	Externe	Interne	TOTAL
≥ 15	3	4	7
≥ 12 < 15	6	2	8
≥ 10 < 12	4	5	9
≥ 8 < 10	1	1	2
≥ 5 < 8	4	1	5
0 < 5	2	1	3
Total	20	14	34
Note la plus élevée	17,00	16,00	17,00
Note la plus basse	3,00	4,50	3,00
Notes ≥ à 10	13 (65,00%)	11 (78,5%)	24 (70,5%)
Note moyenne	10,35	11,82	10,96
		1 ABSENT	
Rappel 2017			
Notes ≥ à 10	15 (65%)	8 (90%)	23 (71,87%)
Note moyenne	11,98	12,94	12,25

L'admission

Le jury s'est réuni à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Après examen des notes et après en avoir délibéré, le jury arrête définitivement les notes et décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes d'oral. Au vu des résultats, il décide qu'il n'y a pas lieu non plus de modifier la répartition des postes entre les deux concours comme l'y autorise le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

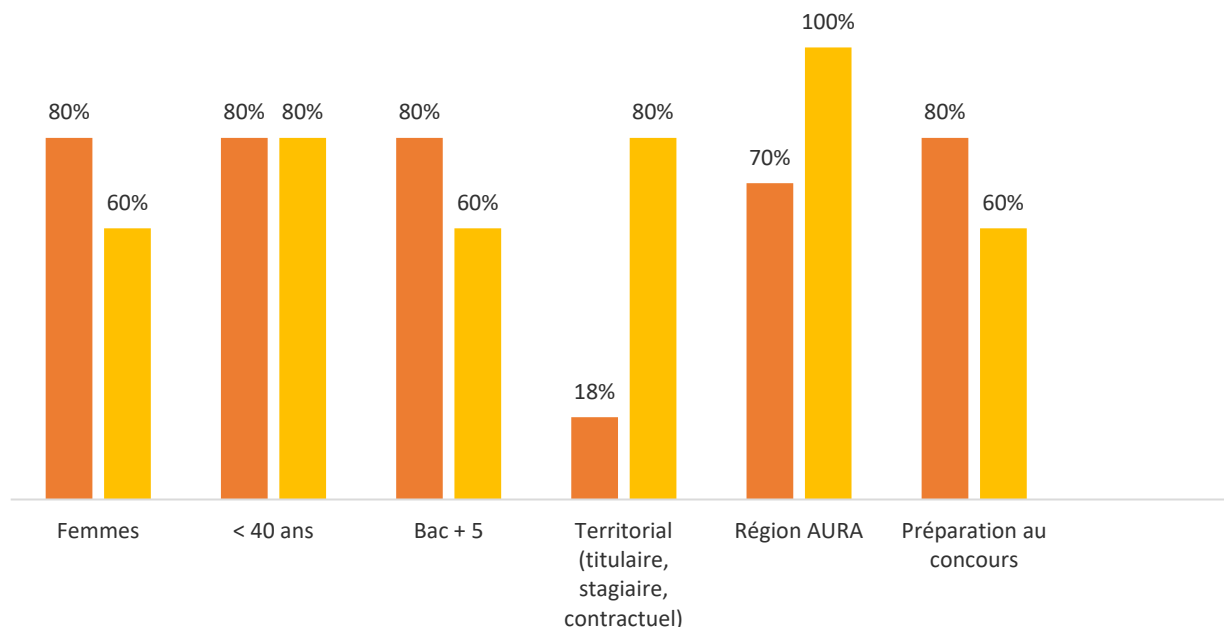
Le jury déclare admis 10 candidats au concours externe et 5 candidats au concours interne, en fixant les seuils d'admission respectivement à 11,29 sur 20 et 13,41 sur 20.

Le profil des lauréats

- **sexe** : les femmes représentent 8 lauréats sur 10 aux concours externe et 3 sur 5 aux concours interne.
- **âge** : 80% des lauréats du concours externe ont moins de 40 ans. Au concours interne, les lauréats ont majoritairement entre 30 et 39 ans (60%).
- **niveau d'étude** : Le niveau de diplôme est une variable déterminante au concours, en effet 8 des 10 lauréats au concours externe et 3 sur 5 au concours interne, sont titulaires d'un diplôme bac+5.

-Origine géographique : 7 des 10 lauréats du concours externe et la totalité des lauréats du concours interne sont domiciliés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- situation professionnelle : 4 lauréats du concours externe ont un statut d'étudiant, 1 est en recherche d'emploi, 2 exercent comme titulaires ou contractuels dans la fonction publique territoriale (mais aucun dans la fonction publique d'État). 4 lauréats du concours interne sont agents titulaires dans la FPT et 1 d'une autre fonction publique: 4 relèvent du cadre d'emplois des assistants de conservation et 1 est positionné en catégorie A.



5- Conclusion

En conclusion, le jury se félicite que le concours ait permis de sélectionner des candidats ayant su démontrer des qualités rédactionnelles mais aussi un esprit critique, une curiosité intellectuelle, des connaissances professionnelles avérées et un potentiel en matière d'encadrement.

En dépit du fort taux d'absentéisme sur cette session, la sélectivité du concours est confirmée, comme le soulignent les seuils d'admissibilité et d'admission élevés.

Pour conclure le jury souligne la difficulté de conduire des entretiens en jury plénier composé de 9 membres.

Enfin, le jury tient à remercier le Centre de gestion de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 7 juin 2021

La présidente du jury,
Marion DUPUY

Conservateur territorial des bibliothèques retraitée,
ancienne Directrice de la médiathèque
départementale du Rhône